



Le centre aquatique, c'est demain !





Tout est prêt pour ce grand chantier emblématique de la mandature : le financement, le terrain, le plan architectural. Dans deux ans, les habitants de la communauté de communes Vitry, Champagne et Der pourront profiter du nouveau centre aquatique. Et passer de la piscine traditionnelle à un centre aquatique qui offre à la fois du sport et de la détente, des espaces ludiques pour les enfants et pour les jeunes, et des espaces de relaxation pour les aînés. Découvrez dans les pages suivantes à quoi ressemblera cet équipement capital pour notre territoire. Plus que deux petites années à attendre !

— **Jean-Pierre Bouquet**
Président de la CC Vitry, Champagne et Der

Les bassins



Un bassin sportif de 25 x 15m,
6 couloirs de nage,
profondeur de 1,30m à 2m



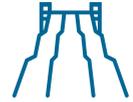
Un bassin d'apprentissage
de 15 x 10m, profondeur
de 0,90 m à 1,30m



Un bassin ludique de 157 m² avec banquette massante,
rivière à courant, geysers, bains bouillonnants,
jets d'eau, fontaines col de cygne et jeux d'eau massants



Un bassin extérieur de
16,90 x 8m, soit 135m² permettant
la nage et équipé de jeux d'eau



Un Pentagliss complet
de trois couloirs
sur 25 mètres

Le revêtement choisi est en inox. Il s'agit d'une technologie avant-gardiste dans le secteur de la piscine. C'est un système modulaire, basé sur l'utilisation de panneaux en acier inox sur lesquels une épaisse couche de PVC est laminée à très haute température.

Les avantages de l'inox

- l'inox est pérenne, extrêmement résistant, tout en gardant une souplesse permettant de s'adapter

aux mouvements du terrain, contrairement à une solution béton/carrelage qui peut se fissurer avec le temps ;

- l'inox revêtu est parfaitement étanche, matière dure et résistante mais également agréable au toucher et facile à l'entretien, il ne subit pas les attaques des rayons UV et de l'eau chlorée ;
- enfin, l'eau du bassin est très claire et transparente, gage de sécurité pour la surveillance.





Traitement de l'eau

Le choix a été fait d'un traitement de l'eau des bassins à l'ozone.



Les avantages :

- absence d'odeur dans l'air,
- réduction quasi-totale des risques pour la santé, liés aux dérivés du chlore,
- quantités d'eau moins importantes,
- pas d'utilisation de produits chimiques additionnels

Le traitement à l'ozone est apprécié à la fois par les usagers et par les maîtres-nageurs-sauveteurs.



66 cabines déshabillage
dont 5 équipées pour le public PMR



840 casiers pour le rangement
des habits et effets personnels



Fréquentation maximale instantanée :
945 personnes



L'espace ludo enfants

Pour les tout-petits, c'est la pièce maitresse de l'équipement, unique dans sa conception. Cet espace permet la stimulation de la motricité et le développement du toucher et de la vue. Les jeux sont interactifs et s'adressent à deux créneaux d'âge : les moins de 4 ans et les 5 à 7 ans. L'espace est conçu pour que les enfants puissent évoluer librement dans une profondeur d'eau de 15cm.

L'espace bien-être

L'espace bien être se compose de deux saunas, de deux salles de hammam avec banquettes, d'un caldarium banquette chauffante avec repose pieds, de douches massantes, d'un frigidarium bain froid, d'un solarium et d'un espace zen.





L'accueil

Deux postes de caisse permettent d'effectuer les ventes, les encaissements et de délivrer les bracelets d'accès. Ensuite, deux tripodes et un portillon « personnes à mobilité réduite » donnent accès à la zone de déchaussage puis aux vestiaires. Un local « coffre de rangement » est prévu à l'accueil, pour ranger les poussettes, les casques de moto...

Pour éviter les files d'attente, il est possible d'acheter les entrées sur internet. De même, on peut réserver en ligne son adhésion à une activité, l'aquagym par exemple.



Personnes à mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite disposent d'une zone d'accueil dédiée. Elles peuvent bénéficier du prêt d'un fauteuil pour accéder aux bassins.

Un espace est aménagé pour protéger leur fauteuil.

Des cabines vestiaires, des casiers, des douches et des sanitaires réservés sont mis à leur disposition.

La descente dans les bassins s'effectue par potence de mise à l'eau. Un emmarchement spécifique est également prévu pour l'entrée dans les bassins apprentissage, ludique et extérieur.



Le financement du Centre aquatique

Le conseil de communauté du 25 septembre 2018 a adopté par 40 voix contre 11 et 4 abstentions (soit une très nette majorité de 77% des élus) les conclusions de l'étude d'impact financier de la construction du futur centre aquatique, la souscription des emprunts et l'autorisation de lancer l'appel d'offres.

C'est un projet attendu avec beaucoup d'impatience par les Vitryats et les habitants de la communauté de communes, d'autant que l'actuelle piscine, âgée de plus de 40 ans, arrive véritablement en fin de vie et ne répond plus aux demandes des usagers qui souhaitent davantage de loisirs et de détente. Le montant important de cet investissement

(15,5 millions d'€ HT) suscite cependant des interrogations. C'est pourquoi, au cours du débat, Jean-Pierre Bouquet, président de la communauté de communes, a produit en toute transparence les éléments financiers de « l'étude d'impact pluriannuel » de cet investissement sur les finances de la collectivité.

En voici les éléments les plus importants.

D'abord, cet investissement est dans la norme de ce que font les autres villes de la région (16 millions d'€ pour la nouvelle piscine de Châlons-Fagnières, par exemple).

Ensuite, il faut noter que la recherche de financement a permis de réunir à ce jour près de 7,6 millions d'€ de subventions certaines et notifiées, soit près de 50 % du montant total de l'opération. Nos partenaires, l'Etat, la Région, le Département et le CNDS nous accompagnent après avoir passé notre dossier au crible.

Les sérieux de notre projet, sa crédibilité dans les projections financières de fonctionnement fournies à l'appui des demandes de prêts, ont motivé deux organismes bancaires – la Banque postale et la Caisse des Dépôts et Consignations – à s'engager à nos côtés pour un total de 7 millions d'€, complétant

7,6 millions de subventions

ainsi le volume des subventions obtenues.

Le solde du financement de l'opération est assuré par un apport de fonds propres de la communauté de communes à hauteur de 1 millions d'€, qui a permis d'autofinancer les études et travaux préparatoires du projet.

L'ensemble de ces éléments confirme le caractère exceptionnel de l'opération. La communauté de communes s'y prépare depuis de très nombreuses années, et l'obsolescence de l'actuelle piscine rend obligatoire la création de ce nouvel équipement.

Concernant l'endettement global de la communauté de communes, il est stable depuis 2014 à hauteur de 17,3 millions d'€, déduction faite du transfert en 2015 et 2016 des emprunts provenant de la construction des écoles par des communes membres.

Raccordement à la biomasse

Le fonctionnement du nouveau centre aquatique et son raccordement à la chaufferie biomasse permettront de réaliser de substantielles économies d'énergie. Le nouvel équipement générera ainsi un coût de fonctionnement annuel qui n'augmentera que de 180 000 € par rapport à celui de la piscine actuelle. L'augmentation de ces charges sera largement compensée par les recettes fiscales en hausse provenant des nouveaux champs d'éoliennes (IFER). C'est une preuve de plus de la cohérence de notre projet.

En conclusion, la construction du nouveau centre aquatique répond aux attentes de l'ensemble de la population. C'est aussi une nécessité pour notre bassin de vie et son financement est assuré de manière sérieuse.

Ce projet vient de loin. Il a été bien étudié. Il donnera à notre territoire une attractivité supplémentaire.

Pas d'augmentation d'impôts

Au 31/12/2017, la dette totale de la collectivité est de 19,5 millions d'€ :

6 millions d'€ proviennent de dépenses en matière d'assainissement, (station d'épuration...), dont le remboursement est assuré par le produit de la redevance d'assainissement payée par les usagers.

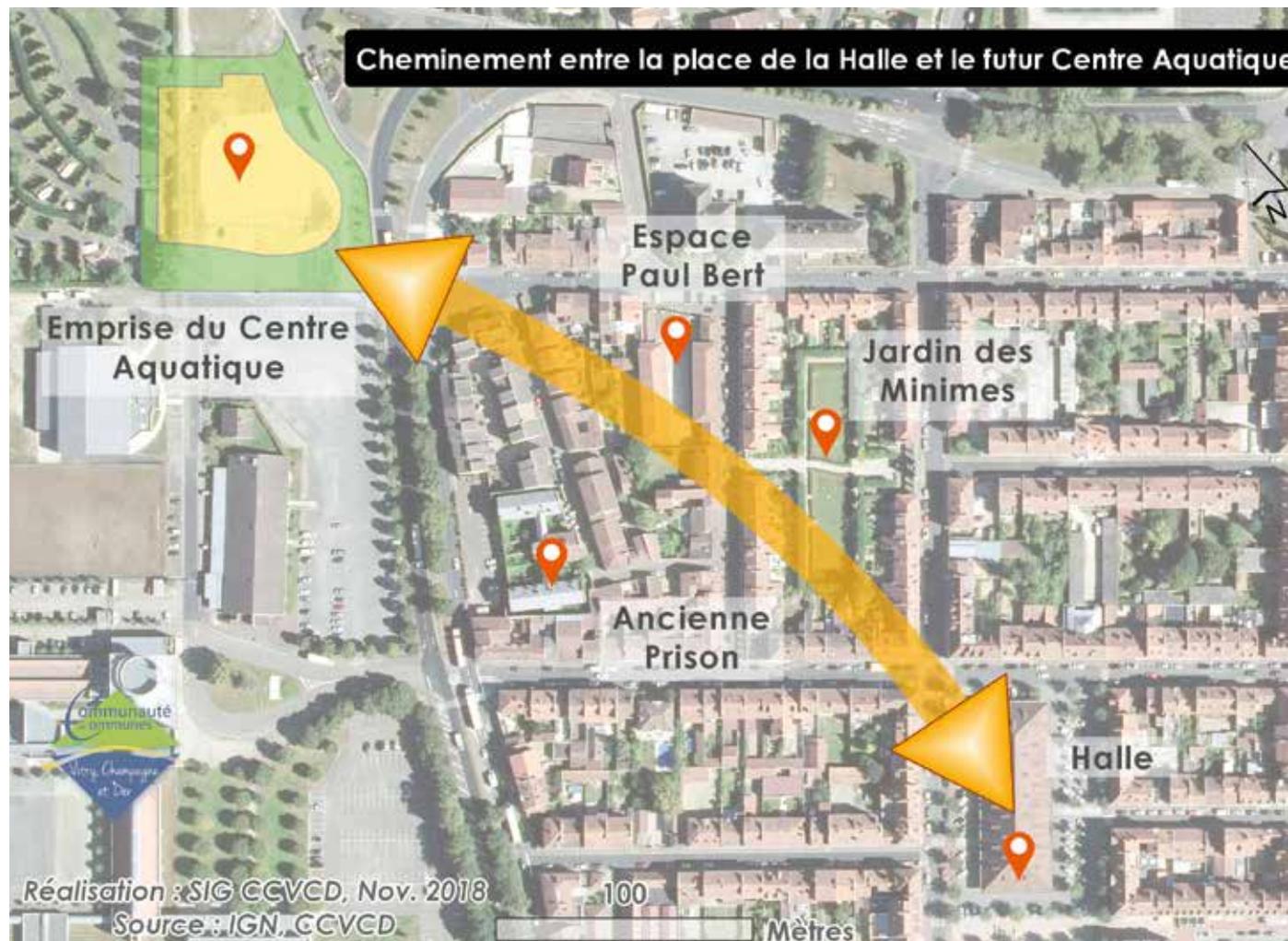
2,1 millions d'€ d'emprunts proviennent de la construction des écoles et transférés à la communauté de communes. Le remboursement des annuités est assuré directement par la communauté de communes mais totalement compensé par ces communes.

Près de la moitié de l'endettement de la communauté de communes est ainsi remboursé par des financements qui ne pèsent pas sur son budget.

Même avec le remboursement des emprunts plus anciens (notamment celui dû à la création de la zone d'activités économiques de la Haute-Voie, à Loisy-sur-Marne pour 4,5 millions d'€ au 31/12/2017), l'annuité de remboursement de la dette reste contenue, compte tenu du profil d'extinction de la dette, et ne nécessitera pas d'augmentation d'impôts.

C'est ce qui a permis à la communauté de communes de convaincre les banques de ses capacités de remboursement.

L'emplacement



Cheminement entre la place de la Halle et le futur Centre Aquatique

Le centre aquatique se construit près de la salle du Manège, sur l'espace actuellement vacant situé entre le camping municipal, la rue Saint Abdon, le quai des Fontaines et la rue de la Contrescarpe.

Sa proximité avec le centre-ville va permettre de créer un parcours piétonnier partant de la place de la Halle, passant par le jardin des Minimes, l'espace Paul Bert et l'ancienne prison pour aboutir au centre aquatique.

À deux pas du Bas Village et du quartier du Hamois, le centre aquatique sera aussi desservi par le Vitry Bus.

Enfin, il bénéficiera du parking de la salle du Manège, ce qui en fera un équipement accessible à tous.